

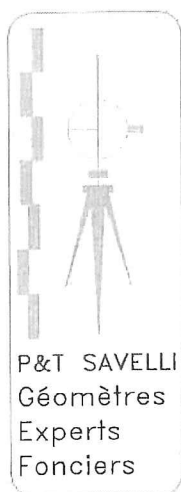
DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNE D'YVETOT BOCAGE

« Le Bourg »

Propriété de la commune d'YVETOT BOCAGE

Cadastre section D



**PROJET MODIFICATIF DE LOTISSEMENT
« Résidence la Croûte Malherbe »
PA 050 648 13 Q 0001**

**Modificatif de l'article 5 du lotissement
« Résidence la Croûte Malherbe »**

SCP SAVELLI
Géomètres-Experts associés,
BP 147
15-17 avenue de la Mer
50270 BARNEVILLE CARTERET
Tél : 02.33.53.86.25
Fax : 02.33.53.60.49
Mail : scpsavelli@orange.fr

BARNEVILLE CARTERET
Le 5 avril 2017

N. Réf. : E 828



- Suivant permis d'aménager portant le numéro PA 050 648 13 Q 0001 délivré le 17 juin 2013 par Monsieur le maire d'YVETOT BOCAGE, la commune d'YVETOT BOCAGE a été autorisée à réaliser un lotissement comprenant 25 lots destinés à l'accession à la propriété, quatre parcelles destinées à la location accession (type PSLA), et sept logements locatifs.

 - Le règlement dudit lotissement dispose notamment de l'article 5 concernant le type de toiture qu'il convient d'annuler et de remplacer par l'article suivant :
- 5) La couverture des toitures se fera obligatoirement en ardoises ou matériaux similaires. Les panneaux solaires sont autorisés dès l'instant où ils entrent dans la composition architecturale de la maison et qu'ils présentent un aspect qualitatif : panneaux non réfléchissants, encastrés dans la couverture, cadres de teinte sombre et de finition mate